

Les coordonnateurs SPS planchent sur leur mise en valeur

08/04/2019

25 ans après sa création, la mission de coordination SPS est encore mal connue. En septembre 2018, la profession a publié un livre blanc de recommandations, notamment pour valoriser son travail. Le groupe de travail s'était donné jusqu'à fin 2019 pour affiner et mettre en place les mesures. Où en est-il ? Douze pilotes accompagnés d'une petite équipe planchent sur chacune des préconisations. Tout ne sera sans doute pas prêt avant la fin de l'année mais le travail avance, assure Vincent Giraudeau, président de la FAP (fédération des acteurs de prévention), l'une des organisations à l'origine de cette initiative.

Il y a quelques jours, lors de l'anniversaire des 25 ans de la coordination SPS, le directeur général du travail Yves Struillou a qualifié de "*bon sens*" l'idée de contrôler systématiquement la nomination d'un CSPS au moment de l'examen du permis de construire et s'est engagé à travailler à sa mise en oeuvre. Concernant la formation, sans approuver précisément la suppression de la condition d'expérience pour exercer, prescrite par le groupe de travail, il a reconnu que des améliorations pouvaient être apportées au dispositif actuel.

La formation est au coeur des sujets portés. Un décret de 2011 et un arrêté de 2012 ont déjà quelque peu ouvert la formation. Mais pour prétendre mener des missions de niveau 1, c'est-à-dire les plus importantes, le coordonnateur SPS doit toujours avoir exercé pendant cinq ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre. Or "*on s'en moque de l'expérience, ce sont les compétences qui comptent*", estime Vincent Giraudeau. Ces arguments : des CV sont truqués, des architectes "*n'ont jamais mis les pieds dans la boue*", et on risque de manquer de CSPS. Le secteur aurait besoin de 2 000 nouveaux professionnels d'ici trois ans, d'après les estimations du collectif. À la place de la condition d'expérience, les auteurs préconisent d'introduire du tutorat.
